

CONSEIL MUNICIPAL Du Mardi 1^{er} juillet 2014

Le premier juillet deux mil quatorze, à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CADIOT Olivier, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 27.06.2014

Présents : M CADIOT Olivier, Maire - M COMTE François - M JOUANIQUE Thierry - Mme CONSOLARO Jocelyne - Mme BONIN Edith, adjoints, Mme BACHELARD Adeline, M BENZERGUA Frédéric, M GAGNEVIN Jacques, Mme JACQUIN Annie, M LABROSSE Julien, conseillers municipaux

Pouvoirs : Mme CASSAR Isabelle à Mme BACHELARD Adeline
Mme SAUNIER à M GAGNEVIN Jacques
Mme BEAUVOIS Zakia à Mme BONIN Edith
M GARNIER Benoît à M COMTE François

Excusée : Mme BEAUVOIS Marie-Thérèse

M. COMTE François est nommé Secrétaire de Séance.

Participation Financière des Parents aux sorties de l'ALSH "session d'été"

Madame Edith BONIN, adjointe en charge de l'animation, présente les propositions de sorties exceptionnelles présentées par la direction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Deux sorties exceptionnelles sont programmées pour la session d'été de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- **Sortie Beauval** le 18 juillet pour un coût de 795.00 € de transport et 11.50 € de frais d'entrée soit un coût moyen par enfant pour cette sortie de 28.06 €.

- **Sortie Alesia** le 14 août pour un coût de 720.00 € de transport et 6.50 € de frais d'entrée pour un enfant de + 6 ans et 3.00 € frais d'entrée pour un enfant de - 6 ans soit un coût moyen par enfant pour cette sortie de 19.75 €.

Il y a donc lieu de fixer le montant d'une éventuelle participation des familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De fixer la participation des familles à 6 € par enfant pour la sortie à Beauval
- De fixer la participation des familles à 2 € par enfant pour la sortie à Alesia
- De charger Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus ;
Et ont, les membres présents, signé au Registre.
Pour Copie conforme,
Le Maire : Olivier CADIOT

Indemnité du Comptable

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 29 avril, il a été décidé d'attribuer au Comptable Public l'indemnité de Conseil au taux de 50 % et ce pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire a souhaité présenter à nouveau cette question à l'ordre du jour car lors d'une entrevue avec Mme le Comptable Public, Monsieur le Maire et Monsieur JOUANIQUE, adjoint ont demandé à cette dernière de réaliser un audit financier avec projection comptable et indication sur la capacité d'emprunter sur les prochaines années.

Cette dernière, informée de l'attribution d'une indemnité de conseil à 50 % a refusé de répondre à cette demande attendu qu'elle ne peut réaliser un audit « à 50 % ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE,

- De maintenir l'indemnité de Conseil du Comptable Public à 50 %, considérant que son refus d'exécuter cet audit si elle n'obtenait pas son indemnité à 100 % tient plus du chantage que du professionnalisme.
- De charger Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus ;
Et ont, les membres présents, signé au Registre.
Pour Copie conforme,
Le Maire : Olivier CADIOT

Questions diverses

Le service « Développement » de la Communauté de Communes du Pays Charitois souhaite connaître la position de la nouvelle équipe municipale sur l'opération de réfection du tableau « La Vierge au Tombeau » lancée en 2011 et sur le maintien de la subvention « Fonds Départemental des Territoires » allouée à ces travaux à hauteur de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite maintenir l'opération de réfection de ce tableau pour 3 300.00 € HT et ne pas réaliser les travaux de restauration du cadre qui s'élèvent à 3 100.00 € HT.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus ;
Et ont, les membres présents, signé au Registre.
Pour Copie conforme,
Le Maire : Olivier CADIOT